

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 300; chez les dames MAHOUX et de SARRONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu L.

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 novembre. — Des lettres reçues de Lima, du 15 juillet, annoncent que le général Rodil a offert de rendre Callao, à condition que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, et serait renvoyée sur-le-champ en Europe. Ces lettres ajoutent que cette proposition n'a point été agréée, parce qu'on s'attendait à chaque instant à voir la place se rendre à discrétion.

Voici le texte des conditions proposées par le général Rodil :
Callao, le 27 juin 1825.
La garnison de Callao est disposée à capituler avec le général commandant les forces colombiennes et péruviennes, à condition que ses troupes aient la permission de sortir avec les honneurs de la guerre, de garder ce qu'elles possèdent actuellement en argent et autres objets; qu'elles puissent jouir sans molestation de la liberté personnelle; et s'embarquer pour l'Europe, dans le plus bref délai possible. A ces conditions, le général Rodil, commandant la garnison au nom du roi d'Espagne, consentira à la reddition de la forteresse.

Cette proposition fut tout de suite expédiée au général Sucre qui était à Potosi, avec une division considérable de l'armée colombienne, et, après quelques délibérations, elle fut définitivement rejetée. Il paraît qu'on était d'avis que, vu l'état de la garnison par suite de la disette et des maladies qui régnaient parmi elle, elle serait forcée de se rendre à discrétion en quelques semaines. Dans cette réponse, on reprochait au général Rodil ses craintes, et surtout d'avoir renvoyé de la forteresse toutes les femmes, enfans et infirmes incapables d'aider à la défense de Callao. Au départ de ces avis de Lima, on y croyait que de nouvelles négociations avaient été entamées entre Rodil et le colonel Alvarez.

— Un incendie effroyable a éclaté le 7 octobre dans la nouvelle Brunswick (Amérique anglaise) dans un endroit nommé Newcastle. Sur 250 maisons 14 seulement sont debout, et plus de 300 personnes ont péri dans les flammes. Cet affreux accident paraît provenir de l'embranchement des forêts voisines de la ville qui s'est propagé avec une rapidité extraordinaire. Suivant les journaux le nombre des personnes brûlées dans les forêts est immense.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 novembre. — (Extrait d'une lettre particulière.)
On assure que la première représentation que la diète hongroise a adressée à l'empereur, et qui a été remise à S. M. par une grande députation, est d'une haute importance. Elle est très circonstanciée et renferme plusieurs faits qui sont envisagés par la diète hongroise comme une violation manifeste de la constitution de leur pays. La diète supplie S. M. de révoquer plusieurs décrets qui ont été rendus, publiés et mis en vigueur pendant les dix dernières années, parce qu'ils portent atteinte à la constitution que la diète croit de son devoir de maintenir telle qu'elle a existé autrefois.

L'indisposition dont l'empereur a été atteint depuis peu, et qui l'empêche de quitter ses appartemens pendant quelques jours, n'a pas permis de discuter de suite la réponse à faire à la diète. Cependant on a lieu de présumer que plusieurs représentations de cette assemblée, relatives à d'autres objets, ne tarderont pas à suivre cette première représentation. Aucune de ces pièces importantes ne sera imprimé.

FRANCE.

Paris, le 13 novembre. — Hier soir, à Passy, deux hommes apostés ont tenté d'assassiner le fils de M. le comte de Las-Cases. Il s'était rendu à deux heures et demie chez son père, où il avait passé la journée; et après avoir pris congé de sa famille, il était reparti vers les huit heures pour Paris. Tout-à-coup, à vingt pas de la maison, dans la rue du Haut-Moulin, il fut assailli par un individu qui lui porta un coup de poignard au côté gauche. Sa redingote fut traversée; heureusement son portefeuille plein de cartes de visite, amortit le coup; le sang coula; mais la blessure ne fut que légère. M. de Las-Cases eut alors le courage de prendre son assassin au collet et le terrassa. Au même instant il fut frappé à la cuisse gauche d'un second coup plus profond que le premier. Il cria au secours, et le meurtrier prit la fuite. M. de Las-Cases se traîna vers la maison de son père; mais son sang coulait avec abondance, il perdit ses forces et s'évanouit à quelques pas de la porte. Les domestiques accoururent et le transportèrent dans la maison. Aucune des deux blessures n'est mortelle, et M. Las-Cases a même pu recevoir aujourd'hui un grand nom-

bre de visites. L'assassin était accompagné d'un autre individu qui s'est tenu à l'écart.

M. de Las-Cases, avant de sortir, avait vu ces deux hommes roder auprès de la maison. On ignore encore quel a pu être le motif de ce crime. La famille l'attribue à une vengeance particulière, et M. de Las-Cases rapporte que l'homme qui l'a frappé parlait à peine le français.

Le maréchal-des-logis de la gendarmerie s'est aussitôt rendu sur les lieux pour dresser son procès-verbal, et a ordonné une patrouille extraordinaire; des détachemens de la garde nationale ont aussitôt parcouru les rues de Passy. Jusqu'à présent toutes les recherches ont été infructueuses.

— Le roi vient de faire l'acquisition du palais du Petit-Luxembourg, qui a été vendu par Mgr. le duc de Bourbon, moyennant la somme 575000 francs.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 18 octobre. — On écrit de Zante que Colocotroni, avec 14,000 hommes, a battu Ibrahim, près de Marathonisi, dans les premiers jours d'octobre, et qu'il l'a forcé de se réfugier, avec très-peu de monde, à Mistra, où ce pacha est bloqué. L'agent du gouvernement de Napoli de Romanie demeurant à Zante ajoute à cette nouvelle, dans un rapport sur les derniers événemens arrivés à Missolonghi, déjà connus, et adressé au comité grec de Londres, qu'Ibrahim-pacha sera obligé de mettre bas les armes et de se rendre, ne pouvant recevoir aucun secours, ni en hommes, ni en munitions de guerre. Cette grande nouvelle, dit-il, est confirmée par plusieurs lettres et des relations que nous venons de recevoir.

— C'est par erreur sans doute que plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée du général Roche à Paris. Le comité grec n'a reçu aucune nouvelle qui puisse donner lieu de croire qu'il a quitté Napoli de Romanie. A l'époque de ses dernières lettres, en date du 17 septembre, il attendait avec impatience l'expédition qui avait été envoyée en Grèce; et comme elle était le 20 du même mois dans le port de Zante, et devait remettre à la voile le lendemain, elle aura été avant le 25 dans celui de Napoli. Ce qui a pu donner lieu à cette nouvelle, et ce qui prouve en même temps qu'elle n'est pas fondée, c'est que les journaux ont annoncé que le général Roche venait avec M. Vidaly; qu'il y a près d'un mois que M. Vidaly est entré au lazaret de Marseille, et que c'est lui-même qui a apporté les lettres du général Roche.

— On écrit de Corfou que lorsque les commandans des bâtimens américains se sont présentés devant le gouvernement grec, ils l'ont complimenté sur la sainte cause que défendent les Hellènes, et ont exprimé les vœux de leurs compatriotes pour une si belle entreprise. Ils ont demandé alors qu'on leur cédât un port de l'Archipel; et aussitôt où leur a accordé, la petite île d'Aussa près de Paros. (Etoile.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 NOVEMBRE.

Nous apprenons de Dinant que le nombre des élèves admis dans les écoles qui ont remplacé celles des petits frères s'élève à plus de deux cent soixante. Ce nombre, déjà supérieur à celui d'autrefois, doit s'accroître encore; grâce à la confiance qui entoure les nouveaux instituteurs, et au zèle qu'ils déploient dans leurs pénibles fonctions.

— On a reçu à La Haye des lettres de commerce, dit le Belge, qui annoncent un grand changement dans le ministère français et le remplacement de M. de Villèle par M. de la Bourdonnaye.

Le Constitutionnel arrivé ce matin contient un article qui vient assez à l'appui de cette nouvelle.

On parle encore aujourd'hui, dit ce journal, d'une nouvelle organisation du ministère: s'il faut en croire les bruits publics, il ne s'agit plus de remplacements partiels, mais d'un renouvellement complet de la haute administration. M. le duc de Dondeauville seul conserverait son ministère.

— Le canton d'Appenzell, Rhodés-extérieures, vient d'interdire à ses concitoyens tout service militaire étranger, à l'exception de celui des Pays-Bas.

— Le rappel de MM. Mataflorida, ancien président de la junte apostolique, et de l'ex-favori Urgarte, qui jusqu'à présent avaient été tenus loin de l'Espagne, fait assez pressentir la marche que va suivre un ministère dont le duc de l'Infantado est le chef. Que

sera-ce si les douceurs de l'inquisition viennent se joindre aux actes qu'on peut attendre d'un tel triumvirat ?

— On écrit d'Amsterdam, le 13 novembre :

» Le bal qui a eu lieu à la cour vendredi, a été très-brillant ; il y a eu après le bal un repas de 600 couverts.

» Hier, la famille royale a visité le chantier de l'état à Kattenburg.

» Ce matin, ces augustes personnages ont assisté au service divin dans la nouvelle église. A midi il y a eu un grand dîner à la cour. On se flatte de l'espoir que la famille royale honorera de sa présence le concert qui sera donné ce soir à l'établissement de *Felix meritis*. Les préparatifs qu'on fait, font craindre que le départ de LL. MM. et de leur famille ne soit déjà fixé au lendemain. »
(*Journal de Bruxelles.*)

— La ville de Gand vient de perdre un de ses hommes les plus recommandables par leurs qualités sociales et leurs vertus. M. Constantin Minne, avocat distingué au barreau de cette ville, greffier des états de la province, est décédé avant-hier, dans la maturité de l'âge, à la suite d'une courte, mais grave maladie.
(*Journal de Gand.*)

— Le 3 de ce mois, vers six heures du soir, le nommé Henry, de la commune de Franchimont, province de Namur, a été englouti dans une sablonnière où il travaillait, et en a été retiré mort le 5 à dix heures du matin.

— Une lettre de Rome du 30 octobre, annonce que la santé du souverain pontife s'améliore chaque jour.

— On écrit d'Odessa, le 26 octobre :

» Nous avons des lettres de Constantinople jusqu'au 19 octobre. La flotte turco-égyptienne, sous les ordres du capitain-pacha, a paru, dans la première quinzaine d'octobre, dans les parages de Rhodes ; étant observée par les Grecs, elle a jeté l'ancre à Marmoritza. Elle paraît vouloir se diriger d'abord sur Candie ; cependant Ibrahim-pacha pourrait avoir d'autant plus besoin des troupes qui se trouvent à bord de la flotte, qu'il a, dit-on, essuyé réellement une perte considérable près de Maïna.

— Il existe à Breda une école gratuite que la régence y a établie, pour les enfans de familles indigentes. Le 5 de ce mois, il leur a été fait une distribution de prix, précédée d'un examen où on a eu des preuves satisfaisantes de leurs progrès. Le nombre des élèves admis, qui dans le principe était de 50, est aujourd'hui de 125.

— Les envoyés de St-Domingue se plaignaient devant M. de Villèle de la façon peu hospitalière dont ils sont traités à Paris par les journaux de la couleur blanche. « Les journaux, les journaux, dit monseigneur d'une voix nasillarde, ne voyez-vous pas qu'ils me traitent moi-même comme un nègre ? »

(*Mercure du XIX siècle.*)

On devait croire que la publicité donnée jadis aux manœuvres honteuses employées par le ministère pour l'amortissement des journaux qui conservaient quelque ombre d'indépendance, aurait dû faire renoncer pour toujours les acheteurs à de si infâmes marchés. Mais le ministère ne se rebute pas si facilement. Voici ce qu'on lit par *post-scriptum* dans le dernier n°. du *Mercure du XIXe siècle* :

« Nos abonnés sont avertis que nous avons contracté hier, à quatre heures du soir, l'engagement dont la teneur suit :

» Je reconnais avoir reçu la somme de quinze cents francs pour compte du *Mercure*, afin que ledit journal n'attaque point, à partir de ce jour, pendant un an, ni l'administration de la maison du roi, ni la personne de M. le vicomte Sosthènes de Larocheffoucauld.

» Paris, le 11 novembre 1825.

» Le rédacteur en chef. »

» Nous tiendrons fidèlement les conditions de ce marché. Maîtres de disposer de la somme reçue, nous avons pensé que nos lecteurs nous pardonneraient le sacrifice de quelques plaisanteries bonnes ou mauvaises, en faveur de l'emploi que nous nous sommes empressés de faire de cette petite part du budget ministériel. »

« Je, soussigné, reconnais avoir reçu de M. le rédacteur en chef du *Mercure du XIX siècle*, la somme de quinze cents francs, pour être versée chez MM. André et Cottier, trésoriers du comité grec, comme souscription en faveur des Grecs.

» Paris, 11 novembre 1825, cinq heures du soir.

» Pour M. G. L. TERNAUX l'aîné, président du comité grec : T. CLINQUOT (son neveu).

Cette subvention de quinze cents francs par an au profit des Grecs est, dit le *Constitutionnel*, un don qui atteste une grande munificence, car le marché n'est fait que pour un an, et d'après le noble emploi que le rédacteur en chef du *Mercure* a fait de l'or ministériel, il est hors de doute que le marché sera renouvelé au 11 novembre prochain, anniversaire de la Saint-Martin, jour où l'on sait qu'en France se renouvellent les baux et s'acquittent les fermages de toute espèce.

Parlons sérieusement de cette mystification, qui n'est que comique au premier coup-d'œil, mais qui est faite pour attrister tous les hommes qui comptent encore pour quelque chose la probité et la morale du pouvoir.

A ces réflexions du *Constitutionnel*, nous joindrons les suivantes du *Courrier français* :

« Voilà assurément pour M. Sosthènes de Larocheffoucauld une éclatante leçon ; nous souhaitons qu'elle le fasse renoncer pour toujours à ces moyens tortueux, à ces manœuvres corruptrices qui sont indignes d'un homme revêtu d'un caractère public, mais il n'est guère permis de l'espérer, puisque les révélations du

même genre faites sur son compte devant la cour royale ne l'ont point corrigé.

» La précipitation que le rédacteur du *Mercure* a mise à publier un traité conclu hier à quatre heures, ne lui a pas laissé le temps de réfléchir sur sa démarche ; on doit le regretter dans son intérêt. Un moment de réflexion lui aurait fait sentir qu'il ne devait en aucun cas se prêter à la transaction qu'on lui proposait ; qu'il ne pouvait accepter aucun arrangement essentiellement secret pour le rompre et le divulguer ensuite ; que l'emploi honorable de la somme qu'il a reçue n'empêche point qu'il ait pris un engagement dont il reconnaît lui-même la validité, engagement qui est contraire à ceux qu'il a contractés avec ses lecteurs, qui enchaînent son indépendance, qui peut l'empêcher de publier sur l'administration de la maison du roi des observations utiles. En repoussant péremptoirement le traité qui lui était proposé, le rédacteur du *Mercure* aurait privé le public d'une révélation piquante, et le comité d'une somme de 1500 fr. dont la source était probablement inconnue à ce comité ; mais il eût certainement honoré son caractère d'homme de lettres. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La sixième livraison du *Philanthrope* (3^e année) vient de paraître. Ce recueil est publié par ordre de la commission permanente de la société de bienfaisance pour les provinces méridionales du royaume ; la livraison que nous annonçons renferme, ainsi que celles qui l'ont précédée, plusieurs articles que ne liront pas sans intérêt tous les agronomes qui s'occupent d'améliorations et qui ne craignent pas de renoncer à des routines surannées. Nous signalerons entr'autres à nos lecteurs les notices sur l'assolement, la nourriture des bêtes à cornes, et la quantité d'engrais que produit une vache nourrie d'une manière déterminée ; deux articles, l'un sur l'enseignement des sciences physiques et mathématiques appliquées aux arts, et l'autre sur un projet de *civilisation africaine*. Nous voudrions pouvoir donner des extraits de ces diverses notices. Forcés de nous borner, nous prenons de préférence celle qui a rapport à la colonie de répression.

« Les nouvelles que nous recevons de ces colonies sont satisfaisantes ; les occupations de M. le directeur sont très multipliées ; mais tout semble marcher au gré de ses désirs. Divers transports de mendiants des provinces méridionales sont arrivés ces jours derniers au dépôt construit par la Société au milieu de cette colonie, et l'on s'attend à en recevoir encore jusqu'à ce que le nombre de mille, que le dépôt peut contenir, soit complet. D'après les dernières nouvelles, il s'y trouvait déjà au-delà de 450 mendiants. Dès leur arrivée à la colonie, ils sont logés, nourris et habillés aux frais de la Société de bienfaisance ; de plus, ils sont de suite inscrits sur les différens registres de l'établissement, et dès le jour suivant ils sont, sans exception, employés aux travaux champêtres. Généralement ils s'en acquittent infiniment mieux que l'on ne pouvait l'espérer, surtout en considérant que ces individus avaient été enfermés depuis deux et trois ans dans des dépôts de mendicité, où les travaux champêtres ne faisaient nullement partie de leurs occupations. Ils paraissent tous contents du changement de leur position ; l'exacte surveillance établie au dépôt a prévenu jusqu'à présent toute espèce de désordre. »

T. Bogie

Les cours de la faculté des lettres de Paris ont dû recommencer aujourd'hui, 16 novembre. Une affiche appliquée aux portes de la Sorbonne apprend aux lecteurs pour la quatrième fois depuis 1820, qu'il existe dans cette faculté deux chaires, l'une d'*Histoire moderne*, professée par M. Guizot, l'autre d'*Histoire de la philosophie moderne*, enseignée par M. Cousin ; mais que ces deux cours n'auront pas lieu pendant l'année scolaire 1825-1826.

L'affiche n'annonce point que ces deux professeurs soient malades, et dans ce cas-là même, l'université serait obligée de pourvoir momentanément au remplacement de MM. Guizot et Cousin ; mais, en France, il est reconnu que les intrigues des coteries doivent toujours l'emporter sur l'utilité publique. On détestera la doctrine et peut-être la personne de tel ou tel professeur ; mais on n'osera pas l'avouer tout haut : on préférera publier chaque année les affiches menteuses où la science est immolée à la passion. »

M. Comte, l'un des rédacteurs de l'ancien *Censeur européen*, est de retour à Paris. Il était absent de France depuis 1820, époque où les saintes doctrines se montrèrent si redoutables pour la société. La sainte-alliance n'ayant pas permis à M. Comte de demeurer à Lausanne, où il faisait un cours de droit public, ce publiciste s'était réfugié en Angleterre. »

On annonce la publication prochaine, d'après des manuscrits autographes, de deux volumes, intitulés : *Mémoires sur Voltaire*, par deux de ses secrétaires, MM. Longchamps et Wagnières. Si cet ouvrage trouve autant d'amateurs que le grand écrivain compte d'admirateurs, jamais livre n'aura obtenu un semblable débit. »

M. Lavocat, chef de bataillon du génie, en retraite à Bar-la-Mac, vient d'inventer une clef sur le panneton de laquelle on peut construire plus de soixante mille serrures différentes les unes des autres, et qui ne peuvent être servies que par cette clef. »

Mr. Charles Dupaty, membre de l'institut, vient de mourir à Paris.

Bernard-Léon a dû jouer le 14 de ce mois à Namur. C'est, avec les représentations de Philippe, une compensation à laquelle les Namurois avaient de légitimes droits, car on s'accorde à dire que leur théâtre est affligé jusqu'à présent d'une grande médiocrité. Sans avoir les mêmes raisons pour désirer l'arrivée de Bernard-Léon, nous pensons que tous les amateurs d'une franche gaieté sauraient gré à l'administration de leur faire connaître un artiste en possession de dérider les visages les plus sombres. »

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 15 novembre.

EFFETS PUBLICS. — La baisse a été plus forte que hier : les Napolitains sont tombés à 76, et les métalliques à 92 3/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 174 p. 070 de perte ; le Londres court s'est fait à 397 1/2 et est resté papier, et le papier à deux mois à 397 1/2 ; le Paris s'est traité à la cote d'hier ; le Francfort court s'est

placé à 36 1/4, le papier à terme n'a pas été demandé, le *Hambourg* manque.
MARCHANDISES. — Il s'est vendu 1050 balles café Chéribonjaune, et 400 balles Brésil dont les prix sont inconnus.
40 caisses sucre Havane blanc ont été vendues à fl. 32 en entrepôt.
Il s'est traité 1 suron de cochonille argentée à fl. 11 80 c., et 25,000 l. bois jaune, coupe mélangée à fl. 5.
Il y a eu une vente publique de thé, hier après-midi; on a payé le Hysankin, de fl. 1 35 c. à fl. 1 50 c., et le Bohé à 72 1/2 c.
Ce matin il s'est vendu publiquement 608 balles poivre léger avarié; on l'a payé de 20 1/2 à 26 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 14 novembre.

Dette active, 56 1/4 3/4 3/8. Différée, 1 1/2 1/2 1/2. Bill. de France, 21 21 3/4 3/8. Synd. d'amort., 98 1/2 99 1/4 98 3/4. Rentes remb. 87 3/4 88 1/4 87 7/8. Lots de 71 78 Act. de la sec. de comm. 95 1/4 97 1/4 96 3/8.

SPECTACLE.

Le bureau de Loterie. — Les Deux Ménages. — Le Bénéficiaire. — Le Festin de Pierre. — La Femme acariâtre.

Encore un mauvais vaudeville, et il y a du malheur; car, sous le même titre de bureau de loterie, il en existe un autre qui est, je crois, de M. Scribe, où dans lequel au moins on retrouve l'esprit et la gaieté de cet aimable écrivain.

Un jeune étourdi, comme on en voit tous les jours au théâtre, possède pour tout bien un billet de mille francs, il le risque au jeu, décidé à devenir propriétaire ou à se faire soldat. Il ne devient pas propriétaire et ne se fait pas soldat; car, après avoir perdu son billet, il retrouve vingt sols dans le coin de sa poche, les mels à la loterie sur un quaterne sec, donne le billet en à-compte d'une dette de vingt francs à une bouquetière avec laquelle il vient de faire connaissance cinq minutes auparavant; le quaterne sort, la bouquetière lui rend le billet, et il l'épouse. On voit que tous ces événements sont à peu près de la même vraisemblance, et les détails, y compris un greffier bête, sont à peu près de la même force et tout aussi nouveaux. Serres, qui joue le rôle de l'étourdi, a beau quand il prononce les mots de victoire, de soldat, de lauriers, etc., lever la tête, se frapper la poitrine et lancer la voix; depuis dix ans de paix et la guerre d'Espagne, tous ces mots là sonnent terriblement creux.

A tant de pièces mal choisies, voici une compensation; c'est la jolie comédie des *Deux Ménages*, de MM. Picard, Wallard et Fulgence. Il y a bien quelques longueurs au commencement et deux ou trois scènes qui faiblissent à la fin. Mais la pièce est généralement bien menée, elle a du comique de situation et de la vérité. La manière dont en général elle a été rendue prouve que les acteurs étaient sur leur terrain et qu'on aurait raison de les y maintenir, en leur faisant jouer, non plus toujours de hautes comédies au dessus de leurs forces; mais, par exemple, quelques autres comédies de M. Picard, *les Ricochets*, *le Conteur*, *les Marionnettes*, etc.

Si, comme on l'a dit souvent, le rire était le but de la comédie, le *Bénéficiaire* serait meilleure comédie encore que les *Deux Ménages*. Quoiqu'il en soit de cette grave question et de quelques bouffonneries à la Potier la pièce du *Bénéficiaire* est très spirituelle et amuse. Tout n'y est pas également bon, le personnage de l'anglais est commun, on a vu cela partout. L'acteur tragique est outré; il perd ici ce qui peut le rendre plus piquant à Paris; on ne sait pas que c'est la caricature de Lafond. Serres dans le rôle de l'essoufflé montre un véritable talent; le parterre l'a rappelé à la seconde représentation. Cet usage qui semble vouloir s'introduire cette année peut avoir du bon en ce qu'il stimule le zèle des acteurs. Mais gare, pour la suite, les claqueurs à gage et l'enthousiasme à 25 centimes par soirée. Puisque Serres réussit dans les rôles de Potier, ne pourrait-on pas montrer quelques pièces de ce genre. Il faut choisir cependant avec précaution dans le répertoire des variétés, la plupart des vaudevilles de ce théâtre ne sont pas compris hors de Paris. Le répertoire du Gymnase est en général plus sûr, bien qu'à notre avis Serres doive renoncer aux rôles à travestissement de Perlet, il n'a pas l'art d'être assez différent de lui-même, témoin le comédien d'Etampes.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Jamais soirée ne fut plus froide que celle d'hier. Aussi peut-on plus malheureusement choisir? le *Festin de Pierre* et la *Femme acariâtre*. Il n'est que des acteurs de premier ordre, qui, en nous montrant ce qu'il y a de force dans la conception de Don Juan et de verve dans l'exécution, puissent nous faire oublier que plus d'un siècle le sépare de nous. Or, peut-on exiger du *Don Juan* et du *Sganarelle* d'hier soir, de la verve et tout ce qui est indispensable à ces deux rôles?

Le public se trouve ainsi dans l'impossibilité de témoigner son mécontentement à personne; ce n'est pas la pièce qui est à siffler, non plus que l'acteur, puisque le rôle est au-dessus de ses forces. Qu'arrive-t-il? on se résigne, on bâille, et le souvenir de l'ennui de la veille fait qu'on ne revient pas le lendemain.

Que dire de la *femme acariâtre*? C'est trop vieux. La musique a dû plaire autrefois; elle ne plaît plus que par très-petits intervalles. D'ailleurs, comme tous les opéras français, elle compte sur le poème; et, le poème ne nous convient pas mieux. Sedaine a de très-bonnes intentions de vérité et de comique, mais il manque de tact et d'esprit, ce qui fait qu'il gâte l'exécution de ses meilleures scènes. Nos poètes modernes qui ont précisément les défauts et les qualités contraires nous ont trop habitués à leurs bonnes qualités pour que Sedaine puisse nous amuser encore. En somme nous n'avons guères à remarquer en bien dans cette soirée que Mlle. Choussat dans le rôle de Margot. Cette actrice a, comme comédienne, un genre de talent qu'on ne rencontre pas souvent sur nos théâtres de province. Son

jeu réunit presque toujours la grâce à la finesse, et finesse de bonne compagnie à laquelle nos acteurs ne nous accoutument pas trop. Mlle. Choussat n'a pas encore été appréciée par le parterre.

Nous n'avons qu'une seule observation critique à faire à Mlle. Choussat (toujours comme comédienne), c'est qu'elle pense peut-être un peu trop souvent à Mlle. Mars. Elle a étudié ce grand modèle avec soin et profit. Mais nous croyons que cette étude lui a valu aujourd'hui toute l'utilité qu'elle pouvait en espérer. Au point où en est Mlle. Choussat ce ne sont plus d'autres acteurs, mais la nature elle-même qu'il faut étudier. Elle en acquerra plus d'abandon, plus de vérité et surtout plus de variété. Nous savons bien que ce ne sont pas là des habitudes de coulisses, il est beaucoup plus facile de lever le bras comme tel acteur des Français, que de trouver soi-même le geste qui n'est que naturel, mais aussi que produisent depuis tant d'années les habitudes de coulisse et l'éternelle imitation de cinq ou six acteurs de Paris? *De laup.*

TEMPÉRATURE DU 15 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 5 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 7 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.

Amortissement de la dette active.

Les Bourgmestre et échevins, vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du conseil de régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement.

Vu enfin la proposition de la commission de surveillance pour l'amortissement de la dette du 12 octobre 1824, et la résolution du conseil de régence du même jour, relative aux époques de remboursement de la dette active; arrêtent:

1. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 14733 fl 88 cents des Pays Bas, à prendre sur le crédit au budget des dépenses communales de 1825.

2. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accorde les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 28 novembre courant à midi (franc de port) aux bourgmestre et échevins, leurs soumissions cachetées, portant en marge de la suscription: Soumission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège.

Les modèles de soumissions seront distribués gratis au secrétariat de la régence, tous les jours, de neuf heures du matin à midi.

3. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente, reconu tel au grand livre de la dette, ou un fondé de pouvoir muni de procuration en due forme, déposée au préalable au secrétariat de la régence. Dans les remises à souscrire afin de remboursement, on n'admettra les fractions que par demi par cent.

4. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'Hôtel de Ville, salle du conseil de régence, le 29 novembre courant, à 3 heures après midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise.

5. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la ville, sera payé après l'approbation du procès verbal tenu lors du dépouillement.

6. Le présent arrêté sera publié, affiché, et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'Hôtel de Ville de Liège le 11 novembre 1825.

Le bourgmestre, chevalier de MELOTTE D'ENVOZ.

par la régence, le secrétaire, SOLEUR.

AVIS.

Le ministre de la marine et des colonies à La Haye, procédera par voie de soumission à l'adjudication générale des fournitures de divers objets nécessaires pour le service du port de Rotterdam, pendant le cours de l'année 1826. Les soumissions seront reçues audit ministère jusqu'au premier décembre avant-midi. Les cahiers des charges et la note des objets à fournir consistant en 65 articles, sont déposés dans les bureaux du gouvernement de cette province, où chacun peut en prendre connaissance. (*Voir les affiches placardées.*)

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Les leçons de l'école des mines étant déjà commencées, les personnes qui désirent être admises à cette école sont invitées de se présenter incessamment chez M. le procureur DANDELIN, afin de subir leur examen d'admission, suivant l'art. 5 du règlement.

Le terme des inscriptions à prendre pour le semestre actuel est fixé irrévocablement au 30 novembre.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeudi 17 novembre, n° 1 du 2me. mois de l'abonnement, la première représentation de *Thibault et Justine*, ou le contrat sur le grand chemin, anecdote nouvelle en un acte, mêlée de chant, par MM. Francis, d'Artois et Gabriel.

Précédée d'une *Heure de Mariage*, opéra comique en un acte.

On commencera par la *Somnambule*, vaudeville en 2 actes.

Lundi, 21 novembre, *Robin des Bois*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 novembre.

Naissances: 1 garçon, 6 filles.

Décès: 1 femme; savoir:

Barbe Bottin, âgée de 45 ans, sans prof., faubourg Vivegnis, épousée de Jean-Thomas Daywaille.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en extension de concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 octobre 1825., sous le n° 896 du répertoire par-

ticulier, les sieurs Frédéric Braconier et Joseph Wéry, domiciliés à Liège, formant la société de *Bellevue* ont demandé une extension en concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 176 bonniers 37 perches 11 aunes carrées dépendans de la commune de Liège et dont délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de la porte Sainte Marguerite par une ligne droite longue de 1535 aunes environ se terminant à la porte Vivegnis.

A l'est, de cette dernière porte par une deuxième ligne droite longue de 340 aunes environ finissant à l'angle que forment les murailles de la ville et du pont Maghin ; de cet angle par une troisième ligne droite longue de 400 aunes environ tirée sur l'angle Est de la caserne des Ecoles et se prolongeant jusqu'à l'angle formé par les deux bras de rivière en Barbou, point de limite de la concession accordée à l'exploitation de la Chartreuse ; de ce point longeant le bras de la rivière d'Ourte jusqu'à l'extrémité sud du pont d'Amercoeur.

Au sud, continuant à suivre vers l'ouest ladite rive de l'Ourte jusqu'à la maison Jean Pirnay, située à Longdoz ; de cette maison par une quatrième ligne droite longue de 720 aunes environ aboutissant au clocher de l'église Saint Jacques ; puis par une cinquième ligne droite longue de 150 aunes environ tirée sur l'intersection de la chaussée St.-Gilles et la ruelle Madame et s'arrêtant à la rive gauche du bras de la Meuse au quai d'Avroy à 360 aunes du pont d'Avroy.

A l'ouest, longeant ensuite cette rive jusqu'audit pont d'Avroy ; puis prenant le chemin du pont d'Avroy et le continuant jusqu'à la rue de la Fontaine que l'on suit également jusqu'aux remparts de la ville ; de ce point suivant lesdits remparts en traversant la chaussée Saint-Laurent près la porte St.-Martin et descendant les Fossés jusqu'à la porte Sainte-Marguerite, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface 10 cts. par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820 ;

ARRÊTENT :

1° Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, l'autorité locale nous transmettra un certificat constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront lui être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestre et échevins susnommés.

En séance à Liège, le 22 octobre 1825.

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Walléry, et Crawhez,
Bellefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Le greffier des Etats de la province de Liège,
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. JOHNS, peintre en miniature, déjà bien connu dans cette ville et membre honoraire de la société royale des beaux-arts de Bruxelles, est arrivé à Liège, où il se propose de rester un mois, chez Ch. Xhafflaire, marchand-épicer, derrière le Spectacle. On le trouvera toujours depuis dix heures du matin jusqu'à deux.

Étude des mathématiques, d'après Pestalozzi.

L'un des professeurs de l'enseignement universel a commencé depuis quelques jours un cours complet d'arithmétique d'après Pestalozzi. La méthode de cet homme de génie, dont une longue expérience a démontré les succès, a encore été perfectionnée par M. Jacotot.

Ce rénovateur ingénieux des principes énoncés par d'excellents esprits, les a appliqués avec bonheur à l'étude des mathématiques.

Les jeunes gens qui désireraient faire des progrès sûrs et rapides dans cette science pourront suivre le cours d'arithmétique, qui est fréquenté par plusieurs élèves de l'université. Le prix pour le cours complet, est de cinq fl. P.-B., payables après la 6^e. leçon, l'élève étant libre de ne pas continuer.

Le directeur de l'enseignement universel peut, d'après les arrêtés, délivrer des certificats, pour se présenter à l'université. Les leçons gratuites d'arithmétique et de géométrie descriptive ont lieu les dimanches de 10 à 12 heures, rue Hors-Château, n. 90.

Au restaurant de *BEAUJEAN*, rue Souverain-Pont, n. 590, on continue à fournir en ville, ainsi qu'à l'étranger, toute espèce de comestibles ; on trouvera toute la saison pâtés froids de toute espèce, truffés et non truffés, ainsi qu'escargots et pieds de cochon idem, saucissons d'Arles et de Bologne. Il y a aussi chambres garnies à louer avec pension.

D. BEYNE fils, négociant, à la Main d'or, rue pont d'Ille, vient de recevoir une très forte partie d'excellens mouchoirs en toile blanche, à bords blancs et de couleur, assortis depuis le modique prix de 17 cents jusqu'à 2 fl. 37 cents des Pays-Bas le mouchoir. — Au premier jour son dépôt de toiles finessera refourni par un envoi de 300 pièces.

W. de MOLL, artiste pour les *BANDAGES HERNIAIRES*, perfectionnés par lui et qu'il donne à l'épreuve, est actuellement domicilié aux degrés de St-Pierre, n. 17, à Liège.

Au n. 496, rue Hors-Château, il y a deux chambres garnies ou non à louer pour des personnes tranquilles.

MONSEUR, tapissier, rue Vinave-d'Isle, n. 600, vient de recevoir de Paris, les nouveaux modèles pour rideaux, draperies, ameublemens de salon, etc., nouvel assortiment de chaises garnies, fauteuils, canapés et autres meubles en acajou ; franges de coton, de soie, de laines etc. pour rideaux, étoffes de tous genres pour meubles, tapis de tables, de pieds et pour voitures. Crins de toutes qualités.

(298) A vendre le moulin des Grandes-Oyes, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n. 1131.

A louer de suite une belle et bonne cave, au n. 653, rue d'Amay S'y adresser.

Trois maisons contigues sises au coin de Herve, à vendre ensemble ou séparément. S'adresser chez le sieur François MOREAU, maître maçon, à Herve, n. 470, chez lequel il y a à vendre deux bonnes pierres à moudre le grain, avec leurs accessoires, qui ont servi à un moulin à vapeur et qui peuvent être placées à un moulin à l'eau.

(631) La maison des enfans feu Jean Nahon, avantageusement placée pour le commerce, rue à la Goffe, n. 1028, en cette ville, n'ayant pas été adjugée le 7 courant, à défaut d'amateurs, sera remise aux enchères le samedi 19 présent mois, deux heures de relevée, sur la mise à prix de quatre mille florins P. B., en l'étude du notaire soussigné, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281, où le cahier des charges est déposé, ainsi que chez Mire LHOEST, avoué, rue sur Meuse, n. 384.
DEBEVE, notaire.

A vendre un corps de ferme situé au bois de St-Gilles, près Liège, consistant en maison d'habitation, grange, étable, foinil, jardin, terres, prairies, houblonnière et un petit bois, ne formant qu'un ensemble et de la contenance de 5 bonniers 75 perches 44 aunes carrées des P.-B. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie.

A vendre une cuisinière, nouveau modèle. S'adresser au n. 757, rue derrière le Rhin, à Verviers.

M^{me}. V^e. DAWANCE, n. 8, sur le Pont-d'Ille, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a reçu, pour boîtes d'hiver, des tiges fourrées naturelles, pour lesquelles l'inventeur vient d'obtenir un brevet de dix ans.

Elle est, à Liège, la seule qui possède ce dépôt.

(650) En vertu d'un jugement rendu le 24 octobre 1825 par le tribunal de première instance séant à Liège, il sera procédé le 21 novembre 1825, à neuf heures du matin, pardevant M. le juge de paix du canton de Seraing, en son bureau à Seraing et par le ministère de Me LAMBINON, notaire, à Liège, à la vente aux enchères publiques d'une maison, cour, étable, four et jardin y annexés, situés au milieu du village de Tilleur.

S'adresser à M^e Michel GRANDRY, candidat au notariat demeurant à Jemeppe, et audit notaire, pour avoir connaissance des conditions.

(651) Le lundi 28 novembre 1825, à dix heures du matin, en l'étude du notaire DUSART, à Liège, il sera vendu aux enchères les pièces de terre suivantes :

1° Septante-quatre perches 110 palmes des Pays-bas de terre, situées à la fontaine alle Taxhe, commune de Jupille.

2° Quatre perches 359 palmes des Pays-bas de terre, sises aussi à la Fontaine alle Taxhe, commune de Jupille.

3° Quatre perches 359 palmes des Pays-bas de terre, situées sur le Plein, commune de Grivegnée.

4° Neuf perches 809 palmes des Pays-bas de terre, appelée la prairie au Poirier, située près du fossé Pontale, aux bruyères, commune de Jupille.

5° Treize perches 78 palmes des Pays-bas de terre, situées dans le fond de Fassenbois, aux bruyères, commune de Jupille.

S'adresser audit notaire DUSART, à Liège, rue Féronstrée, n. 569, pour connaître les conditions de la vente.